

Le conseil municipal, réuni au complet, a abordé les questions suivantes :

► **AVIS SUR L'INTEGRATION DU SYNDICAT MIXTE DES MONTS DE LA MADELEINE AU PARC NATUREL REGIONAL DU LIVRAADOIS FOREZ** : Le SMMM a été créé en 1993 et se compose de 51 communes (Pays d'Urfé, anciennement Côte Roannaise Pays-de la Pacaudière et anciennement Montagne Bourbonnaise). Le PNR du Livradois-Forez renouvelle sa charte en 2023 et ce serait l'opportunité pour le SMMM d'intégrer le PNR. Chaque commune doit donner son avis car l'intégration au PNR se fait de manière individuelle. Le Syndicat mixte des Monts de la Madeleine invite donc le conseil municipal à répondre à la question suivante : " **Votre commune est-elle intéressée par le label Parc Naturel Régional et souhaite-t-elle y réfléchir avec le SMMM ?** " Le conseil Municipal est favorable à cette idée et souhaite travailler sur cette hypothèse qui à ce stade n'engage en rien la commune.

► **FORFAIT NETTOYAGE DEPÔTS SAUVAGES ORDURES ET DEJECTIONS CANINES** : Malgré les nombreuses communications auprès de la population à ce sujet, il y a toujours des dépôts illicites de déchets et de déjections canines sur le territoire de la commune. Vu le préjudice financier causé à la commune pour les frais d'enlèvement et de nettoyage, les dangers en terme de salubrité publique et l'atteinte portée à l'environnement, un forfait de nettoyage sera désormais facturé aux responsables de ces dépôts illicites selon les modalités suivantes : **100€ pour dépôts d'ordures et 35€ concernant les déjections canines**. Les agents de services et les élus de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cette délibération.

► **PLAN DE FORMATION CDG : validation de la prolongation du plan Mutualisé 2018-31/08/21** pour l'offre de formations des agents de la collectivité.

► **ACCUEIL DE JOUR** : Le Centre Hospitalier de Boën propose un service d'accueil de jour itinérant sur plusieurs sites distincts pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées et propose une prise en charge adaptée avec la personne, ses proches et l'équipe soignante spécialisée. Suite à un travail partenarial entre le Centre Hospitalier de Boën, l'association Avenir Santé en Pays d'Urfé et les institutionnels, ce service a été mis en place à titre expérimental à partir de mars 2020 dans les locaux de Loire Habitat à St Just en Chevalet.

Le Département au titre des aides aux associations a pris en charge une participation aux frais de location à hauteur de 200€/mois soit 1200€ sur une période de 6 mois. Le bail sera renouvelé en mars 2021 et ce sont les communes de la CCPU qui se substituent au Département pour participer au financement d'une partie du loyer, à savoir 20€/mois/commune en attendant la création de la Maison de Service où un espace sera mis à disposition de l'Accueil de jour.

► **QUESTIONS DIVERSES :**

- renouvellement de la **convention MAGE** avec le département pour l'assistance à la mission assainissement

- **Mini-pelle** : des devis de matériel d'occasion ont été établis auprès de plusieurs sociétés de la région. Celui retenu est : mini-pelle 6t Caterpillar d'occasion de 2018 avec 625 h, au prix de 40 000€ HT (avec une reprise du tracto pelle de 8000€ incluse). L'achat d'un porte engin est également validé pour 10 000€ HT, ce matériel s'avère nécessaire pour déplacer la mini-pelle.

- **Chemin de la Pertière** : Suite aux intempéries et à l'abondance des précipitations, le chemin communal permettant d'accéder au hameau de la Pertière a subi de très importantes dégradations avec un éboulement sur 30m rendant l'accès dangereux. Des travaux sont urgents. Des devis ont été demandés, l'offre retenue est celle de Demos TP avec un décapage et une mise en forme du chemin sur 200ml pour environ 7600€ HT. Les travaux seront effectués très prochainement.

Le prochain conseil municipal aura lieu vendredi 26 février à 20h30 à la salle des fêtes.